



MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie.

MATARU 10. — N° 39.

TE VEA NO TAHITI.

TAPATI 29 NO TEIHA.

On s'abonne à l'imprimerie.

Ou au 35 fr. — Six mois 40 fr. — Trois mois 6 fr.

Payables d'avance.

DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 1861.

Annonces à fr. la ligne.
Annonces répétées moitié prix.
Au comptant.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Liste des présidents et juges composant les Tribunaux pendant l'année judiciaire 1861-62. — Nominations et mutations.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles locales. — Variétés.

— Mouvements du port. — Avis divers. — Mercuriale. — Tableau d'abatage. — Observations météorologiques.

PARTIE OFFICIELLE.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie,

Commissaire Impérial aux Îles de la Société,

Vo l'article 4, de l'arrêté du 30 août 1860, sur le Service judiciaire des Îles du Protectorat :

Vo le résultat des élections faites en exécution de l'article 2 du même arrêté, et désignant à notre choix, pour remplir les fonctions judiciaires réservées aux Résidents notables : d'adits États : MM. Hort, Butaud, Redet (Maurice), Labbé, Laharrague, Robertson, Brander, Adams, Thonot, Kelly, Rouillo et Salomon ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur l.l. de Chef du Service judiciaire,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. La composition du personnel des divers Tribunaux du Protectorat, pendant l'année judiciaire 1861-1862, est déterminée comme suit :

Conseil d'Appel.

MM. le Commandant, Commissaire Impérial, président ;

Les trois premiers membres du Conseil d'Administration :

Hort, Laharrague, Brander, membres assessesurs ;

Rouillo, Naudot, capitaine d'infanterie de marine,

Ses, sous-commissaire de la marine, membres assessesurs suppléants.

Tribunal Criminel.

MM. l'Ordonnateur, président, Naudot, capitaine d'infanterie, Hacheaux, lieutenant de 1^{re} d'artillerie, juges ;

Thonot, Kelly, Salomon, juges assessesurs ;

Labbé, Robertson, Adams, juges assessesurs suppléants.

Tribunal Correctionnel et Chambre des mises en accusation.

MM. Thouroude, capitaine de génie, président, Ses, sous-commissaire de la marine, Trédy, garde d'artillerie de 1^{re} classe, Duval, garde du génie de 1^{re} classe, juges.

Tribunal de 1^{re} Instance.

MM. Trastour, sous-commissaire de la marine, président, Labbé, Adams, juges titulaires ;

Thonot, Salomon, Redet, Robertson, juges suppléants.

Tribunal de Commerce.

MM. Bateau, président, Redet, Robertson, juges titulaires ;

Kelly, Thonot, Adams, Labbé, juges suppléants.

Art. 2. Les juges ré-sidents prendront place dans les divers Tribunaux, suivant leur âge, à la suite des membres fonctionnaires ou officiers, et ceux-ci d'après leur grade ou leur ancienneté.

Art. 3. L'Ordonnateur faisant fonctions de Chef du Service judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et publié partout où besoin sera, pour avoir effet au 1^{er} octobre prochain.

Faites, le 26 septembre 1861.

Signé : E. G. de la RICHERIE.

Par le Commandant, Commissaire Impérial,

L'Ordonnateur faisant fonctions de Chef du Service judiciaire.

Signé : THILLARD.

PARTIE NON OFFICIELLE.

NOUVELLES-LOCALES.

Nous avons annoncé, dans le journal du 15 septembre dernier, le départ du *Lautouche-Tréville*, pour l'archipel Tuahiti.

Cet avis, ayant à son bord la Reine, accompagnée du Commissaire Impérial et des princes Aritiata et Acliaoe, est entré à Papeete, lundi 23 septembre, à 7 heures du matin.

La goëlette du Protectorat, *Cécilia*, partie de Papeete le 13 juin dernier, pour Valparaiso, vient de rentrer dans notre port aujourd'hui, 26 septembre, venant de Payta en 24 jours, apportant des nouvelles de France jusqu'au 4^{er} août.

PARTIE OFFICIELLE.

Par décision de S. M. Pomare IV, Reine des Îles de la Société et dépendances, et du Commandant, Commissaire Impérial, après des ces lies, les indiens dans les comsuivent ont été nommes aux emplois suivants :

Par décision du 1^{er} août 1861, Fasteni, Institutur suppléant du district de Papeete, en remplacement de Vope ;

Par décision du même mois, Paea a été confirmé dans ses fonctions de chef du l'île Makatea ;

Par décision du 1^{er} septembre 1861, Mahiana, mutui de Papeara, gardien de la limite de Papeara à Paea.

Maru, mutui de Papeara, en remplacement de Mahana, nommé à d'autres fonctions.

Teina, chef mutui de Pare, Pooru, Mauvi, Total, mutui de Pare ;

Par décision du 4 du même mois, Pohara, juge du district de Tiaré, en remplacement de Tui, qui a cessé ses fonctions. Faiana-a-Iaissa, instituteur suppléant du district de Faia, en remplacement de Opio décédé.

Na te faaita raa o T. H. Pomare IV, te Arii vahine no te mau fenua Taitetie e le mau fenua o au mai, e te 'Tomaia te-Avava o te Engepa-i-titu mau fenua ra, ua faitepa hia te mau taita Tahiti e faite hia hie te mau ita i riro ae, i te mau tora i faate hia i muri sei.

Na te faaita raa no le 1^{er} no te Aste 1861, o Fasteni, et ometua hoapi tauturu no Papeete, et moio la Pape.

Na te faaita raa no te mau ava ra, ua taita hia te tora tavana a l'aea no te fenua ita ra o l'laaka'a.

Na te faaita raa no le 1^{er} no Teiepa 1861, o Mahana mutui no Papeara, et tait i te otia i Papeara e Paea.

O Maru, et mutui no Papeara et moio la Mahana te rae i te hie tora e au.

O Teina, et raa mutui no Pare, o Pooru, o Mauvi, o Total, et mutui no Pare.

Na te faaita raa no le 4 no te mau ava ra, o Pohara et haava no te matacina raa o Tiaré et moio la Tui, et ore te tora.

O Faiana-a-Iaissa, et ometua hoapi tauturu no te matacina raa o Faia et moio la Opio te pohe sei.

Par décret impérial, en date du 21 juin dernier, M. Ses, aide-commissaire de la Marine, a été promu au grade de sous-commissaire, et destiné à continuer ses services à Tahiti.

PARTIE NON OFFICIELLE.

— Le transport de l'État, la *Restource*, partira le 3 octobre prochain, pour Valparaiso et Payta.

La rentrée des élèves des Écoles des Frères de Platenet et des Sœurs de St-Joseph de Cluny, aura lieu le 1^{er} octobre.

Te faao raa mai i te mau lamani, no roto i te haapi raa a te mau taee o Platenet, e ia te mau Tachit no St-Joseph de Cluny, e i te mahaa matana ia no Atopa i mau nei hamata.

Un de ces accidents qu'il est impossible de prévoir vient de causer la mort du brigadier de gendarmerie, Mercier (Jean-François).

Ce militaire étant, samedi dernier 24 septembre, à la chasse dans l'une des vallées de l'île Monroa, avec le sieur Germain (François), habitant de cette lie, se reposait un pied d'une hauteur escarpée, lorsqu'il fut atteint par un éboulement.

Les indiens venus en aide au sieur Germain, trouvèrent le brigadier Mercier baigné dans son sang, et ayant une partie de la tête brisée. Frappé à Taïti, Mercier est mort le 24 du courant, à l'hôpital militaire de Papeete, malgré les soins qui lui ont été prodigués.

No tehee o le mau ati o te ore raa e hiea hie te tepe raa mai, i pohe ai te piraita Muti farani ra o Mercier, Jean-François.

de s'occuper de bagatelles, elles faisaient preuve d'une intelligence supérieure. Mais parmi les choses qu'on appelle bagatelles, il y en a qui n'en sont point, et qui sont les petites choses qui ont des conséquences importantes. Elles valent bien la peine de n'être pas négligées. En fait, du reste, que des motifs sérieux, élevés, empêchent l'attention que nous accordons aux petites choses de devenir minutieuse et exagérée.

Elles nous obligent donc de travailler au bonheur de ceux qui nous entourent, regardons nos petits devoirs et nos petits soucis de chaque jour comme faisant partie de la tâche que Dieu nous a imposée, et comme nous offrant l'occasion toujours renouvelée d'une abnégation volontaire : les petites choses ne trouveront par cette pensée même ennemies et sanctifiées.

PETITS DEVOIRS.

L'accomplissement régulier de nos petits devoirs réclame bien plus d'énergie que nous ne serions tentés de le croire au premier abord ; ils paraissent si insignifiants, que d'habitude on ne leur prête qu'une attention superficielle. Mais, si l'on considère que ces petits devoirs et ces petits soucis de chaque jour comme faisant partie de la tâche que Dieu nous a imposée, et comme nous offrant l'occasion toujours renouvelée d'une abnégation volontaire : les petites choses ne trouveront par cette pensée même ennemies et sanctifiées.

L'habitude de l'ordre et de l'exactitude, ne peut pas compter parmi les petits devoirs, car elle est d'un caractère si général, qu'elle est la condition de tous les autres. Cependant une grande partie de l'effort attaché aux petits devoirs, disparaît aussitôt si toutes choses étant toujours faites à temps, et chaque obligation à sa place.

L'habitude de se lever de bonne heure, non seulement est excellente pour la santé, mais encore, plus que toute autre, elle nous fait gagner un temps énorme ; elle est une source de sérénité et de bonne humeur.

Les devoirs à la charge des dames qui ne dépendent pas de surveiller elles-mêmes leur ménage appartenant à la catégorie des petits devoirs. Pour les accomplir avec régularité, il faut d'abord d'un si grand matin que possible. Avec un peu d'intelligence, il est facile de prévoir la plupart des besoins de la journée, et de donner d'avance les ordres qui doivent mettre en mouvement tout le système mécanique d'un ménage bien organisé. Il y a de cela une autre chose, c'est de bien ménager son argent, car on ne peut se le figurer les maîtresses de maison qui travaillent au hasard, et qui attendent, pour y suppléer, la manifestation d'une lacune qu'elles auraient pu prévenir.

Se trouver un peu en retard pour les repas, n'être pas tout à fait prêt quand il s'agit de sortir, arriver un petit quart d'heure après le moment convenu, toutes ces choses sont des bagatelles, mais leur renouvellement fréquent les rend fort ennuyeuses pour autrui.

Il y a des personnes qui ne quittent jamais la maison sans y rapporter quelque idée nouvelle pour l'amélioration de leur ménage. Elles commencent, de leur demeure, ou la culture de leur jardin, ce sont elles qui connaissent la meilleure manière de faire toutes choses, et on reconnaît leur habitation par le confort et l'élégance qui y règnent, non seulement à l'aide d'un ordre parfait, mais encore au moyen d'une certaine disposition de meubles qui témoigne d'un bon goût, et qui fait ressortir les moindres détails. Il faut mettre au nombre de nos petits devoirs celui de rendre notre demeure, non seulement aussi commode, mais encore aussi jolie que possible.

On trouve des personnes qui regardent ce soin comme au-dessous d'elles, peut-être le sentiment du beau tout matériel, l'est pour elles le sentiment de l'absence de ces petits détails qui rendent une chambre confortable. Leur logement a toujours un aspect triste : il paraît inhabité ; leur habillement ne ressemble jamais à celui des autres ; le progrès n'existe point pour elles dans les petites choses, et elles commencent par mépriser le bon goût et l'apparence extérieure, il est fort probable qu'elles finiront par renoncer à l'ordre et à la propreté.

Souvent renoncer dans la conversation à quelque réponse, médisance qui nous vient aux lèvres, quoiqu'elle nous paraisse aussi spirituelle que bien méritée par notre adversaire.

Endormir-nous, lorsque nous n'avons pas de motif légitime de le faire, à être de bonne humeur. La bonne humeur est ce qui fait embellir du matin, comme un rayon de soleil sans lequel il manque au charme essentiel du paysage le plus beau du monde. De grands desirs et de grands événements perdent beaucoup de leur vertu, de leur puissance d'action et de leur utilité, s'ils ne sont accompagnés dans cet aimable esprit ; quant aux petits devoirs et aux petits événements, ils n'ont plus aucune valeur s'ils ne sont éclairés par le joyeux rayon d'une humeur douce et saine.

Il est essentiel de s'habituer à se contenter facilement et à se réjouir de peu de chose. Il y a des personnes auxquelles il est naturel d'être toujours contentes et satisfaites, et nous autres, nous sommes bien plus heureux quand, à l'égard de ces autres qui, par indifférence ou par mécontentement intérieur, ne se trouvent jamais satisfaites de rien.

Recevoir les petits services qu'on nous rend, d'une manière gracieuse et aimable ; admettre de bon cœur ce que d'autres voudraient voir agréer par nous ; faire, en un mot, pour les autres ce que nous voudrions leur voir faire pour nous ; et proposons-nous pour modèle le contraire d'un esprit exigeant et boudeur qui ne cherche que le mauvais côté de toutes choses, et qui ne s'aurait jamais en découvrir les faces agréables et satisfaisantes.

PETITES OBLIGANCES.

Il est facile à peine une heure dans la journée sans qu'il se présente à nous une occasion d'être utiles ou agréables à quelqu'un d'une manière ou d'une autre.

Au nombre des petites obligations, n'oublions pas celle de laisser chacun dire heureux et s'amusé à sa manière. N'insistons jamais sur votre façon particulière de voir en fait de plaisir ; car, avec les meilleures intentions du monde, vous ne feriez que tourmenter et ennuyer ceux auxquels vous voudriez plaire ; de plus, ce besoin de dominer et de faire valoir ses propres idées, peut dégénérer en habitude malsaine d'une tyrannie perpétuelle et insupportable.

Facilitez aux autres les projets d'avenir. Sachez nous mettre au point de vue des autres, et faire ce qui est en notre pouvoir pour écarter les obstacles qui s'opposent à la réalisation de leur désir. Qui ne sent son infiniment petitement redouté quand, un jour, on lui a dit : « Vous avez été proposé, on une invitation agréable reçue, personne ne se trouve au milieu de la famille qui veuille y prendre intérêt, ou qui paraisse se soucier le moins du monde de la décision que l'on prendra. C'est pas étonnant, si on se content de se réjouir dans son indolence, quel qu'il soit, et à se livrer aux emplacements, possibilités ou impossibilités, criant à loisir des difficultés imaginaires, et finissant par se désoler que vous ne puissiez attacher le moindre prix à ce genre d'amusement ? La franchise surtout a besoin d'une sympathie affectueuse pour être utile aux autres, et pour leur servir de modèle.

Dans les familles que nous connaissons personnellement, nous ne voyons pas sans peine ceux des membres auxquels les autres s'adressent dans leurs petites difficultés. C'est la précisément la personne qui facilite l'exécution de tous les petits projets, qui prend part à tous les joies, et qui se soucie toujours à l'élévation, en vivant que pour le bonheur des autres.

Vous ne le verrez point borner ses petites attentions au centre de sa famille ; c'est toujours elle qui songe à obliger toutes les personnes de sa connaissance. C'est elle qui, en ses heures de loisir, et des fois au travail, qui lui vient à l'esprit à ceux qui sont restés à la maison, et qui elle prête des livres, des gravures, et qui demande la première, des nouvelles de vos parents ou de vos amis absents.

Regardez autour de vous, cherchez d'abord au sein même de votre famille, par la suite de vos voisins et amis, et vous verrez que personne d'autre que vous ne peut rendre le petit plaisir plus léger, dont vous pouvez agréer les petits chagrins, augmenter les petites joies, ou satisfaire les petits desirs.

Renoncez joyeusement à vos propres occupations pour venir à l'aide aux autres, chargez-vous de ces petits devoirs desirés à du ménage que personne n'aime à faire, et qui doivent cependant être faits par quelqu'un.

Ayez des regards pour ceux qui sont négligés dans une maison, qu'ils soient la cause, vicieuse, pauvre, laide, ou même sottes.

PETITS EFFORTS.

Nous nous plaisons trop à rêver à ce que nous serions si nous étions riches, puissants, d'un caractère éminent, ou de talents extraordinaires, au lieu de nous étudier à leur conquête personnelle, ce qui est réellement en notre pouvoir de faire. Il n'y a, personne au monde qui ne puisse faire quelque bien, et acquiescer des connaissances et de l'instruction.

Souley a fait un calcul amusant sur tout ce que l'on pourrait accomplir, en employant régulièrement à l'étude seulement dix minutes par jour. Dans le courant de 30 années, on pourrait arriver à la connaissance de sept langues différentes, au point de les lire avec facilité.

Les personnes auxquelles les devoirs de la famille et de la société ne laissent que peu de temps pour les études, devraient suppléer à l'insuffisance de leurs petits efforts par leur grand nombre et leur régularité. Chacun peut disposer librement au moins de dix minutes par jour.

PETITS SOUCIS.

Beaucoup de personnes font trop de bruit au sujet d'une bagatelle, se tourmentant elles-mêmes, et rendant la vie aux autres amère par leur mécontentement, perpétuel. Elles devraient toute joie, et exagérer le moindre mal jusqu'à en faire une montagne formidable. Il est si facile de leur tendre dire, avec le plus grand sérieux qu'elles ne peuvent s'empêcher de se promener aujourd'hui à cause de la poussière qui couvre la route ! Quelquefois elles appréhendent avec terreur, quelques gouttes de pluie, ou bien elles redoutent le soleil et sont démenties à la pensée de la chaleur qu'il va faire.

Gardons-nous d'attacher de l'importance aux petites contrariétés que nous ne pouvons éviter, la force d'être ennuyé, on finit par devenir ennuyé soi-même.

Un esprit qui ne se laisse pas troubler par des bagatelles, finit par ne plus les apercevoir, tandis que ceux qui semblent prendre plaisir à se préoccuper de ces mille petits ennemis, parviennent à charger leur esprit de soucis, et se valent leur vie et les privent d'une grande partie de leur bonheur.

(La fin au prochain numéro.)

On lit dans l'illustration :

La nouvelle de l'avènement au trône d'Araucanie d'Aurélien Antoine 1^{er} a déjà produit, dans l'arrondissement de Périgueux, patrie de M. de Tonnies, l'effet qu'on en peut attendre. Les amis du mouvement mécanique s'empres- sent de lui offrir leurs services. On assure que cinquante demandes d'emploi sont parties pour le Chili.

La Girouette de Saint-Etienne édite cette notice :

Les Mousquetaires sont originaires du pays de Gagas. François 1^{er} ayant entendu vanter la beauté du lever du soleil au Mont-Pé, voulut en juger par lui-même et se rendit sur les lieux. En traversant le bois, l'un des seigneurs de ce pays fit un faux pas et tomba sur un épais lit de mousse. Le roi dit ce riant : — Vaut mieux mousser que terre.

Le capitaine Pou-to-Lao-né.

Les Chinois laissent de longs souvenirs dans l'esprit de tous les Français qui ont traversé les mers pour aller chercher la raison. Leur originalité et la bizarrerie de leur coutume sont pour les Européens une source continuelle d'agréables distractions. Une lettre écrite de l'étranger par un de nos officiers les plus distingués, le capitaine du *Grand Bouvier*, chargé des installations de l'hôtel destiné au ministre plénipotentiaire de France, renferme à ce sujet des détails pleins d'intérêt. Nous nous bornerons à en extraire le passage relatif à ses sons et à ses titres :

« Tu sauras, dit le capitaine Bouvier, que les Chinois m'appellent *Pou-to-Lao-né*. *Pou* est mon nom, et il faut avouer qu'il ne serait pas poétique à Paris. Il serait inconvénient, d'après les usages chinois, de me conserver les deux syllabes de mon nom, et la première n'existant pas dans la langue de ce peuple intéressant, est remplacée par *pou*. De plus, je suis *to-Lao-né*, c'est-à-dire grand, vieux, bisoué, et j'aurais mauvaise grâce à m'en plaindre, parce qu'il plus l'on est vieux, plus l'on est choyé ; de sorte qu'on ne trouve rien de plus naturel pour honorer un homme que de l'appeler, suivant l'idée qu'on se fait de son mérite ou de sa position sociale, père aîné, bonté. Espérons que je deviendrai trianahou. Je suis en outre *Pou-hou-nou-fou*, qu'on peut traduire par mandarin militaire, et de plus *Falnet* ou Français. Mon nom et mes titres sont donc en bloc : *Pou-to-Lao-né-falnet-Pou-hou-nou-fou*. M'aurais-tu reconnu sous ce badigeonnage asiatique ? »

Horrible exécution.

On mande de Genève :

« Samedi, 25 mai, a eu lieu l'exécution du nommé Vary, coupable de trois assassinats. Plus de 45,000 personnes étaient présentes. Depuis onze ans il n'y avait pas eu à Genève d'exécution capitale. Vary s'efforçait sans résistance à la planche fatale ; mais, quand elle fit bascule, le condamné se retira vivement, et la scie vint décrocher le coupet, qui couvra la moitié de la tête. Le main du bourreau faillit être épuisé. Cette scène d'horreur arracha à la foule d'horribles clameurs. »
[*Progrès de Lyon.*]

DIRECTION DU PORT. — Papeete, 26 7^{bre} 1861.

Mouvements du Port de Papeete, du jeudi 19 au jeudi 26 7^{bre} 1861.

NAVIRES DE GUERRE ÉTRANGERS.

20 7^{bre}. Transport à voiles, la *Ressource*, commandée par M. Septilvres, capitaine au long-cours, venant des îles sous le vent.

21 7^{bre}. L'aviso à hélice, le *Touche-Tréville*, commandé par M. Cabaret de St-Sernin, lieu. de vaisseau, venant des îles du Sud.

NAVIRES DE COMMERCE ÉTRANGERS.

21 7^{bre}. Golette du Protectorat, *Margaret*, de 321 ton. cap. Walker, allant aux îles Tuamotou, avec huile de coco et nacre.

25 7^{bre}. Golette du Protectorat, *William*, de 14 ton. cap. M. Leand, venant de l'île Baricou, avec huile de coco.

26 7^{bre}. Golette du Protectorat, *Cicilia*, de 74 ton. cap. Brown, venant de Paitia, en 24 jours, avec chargement assorti.

NAVIRES DE COMMERCE NOSTRES.

21 7^{bre}. Golette de Borabora, *Eimeo*, de 23 ton. p. Falconner, allant aux îles Tuamotou.
22 7^{bre}. Golette du Protectorat, *Margaret*, de 32 ton. cap. Walker, allant aux îles Tuamotou.
25 7^{bre}. Golette du Protectorat, *Pou-to-Lao-né*, de 10 ton. pat. Williams, allant à l'île Baricou.

BATIMENTS SUR RADE.

DE GUERRE.

22 août. Transport à voiles, le *Railleur*, commandé par M. Duprat, lieutenant de vaisseau.

20 7^{bre}. Transport à voiles, la *Ressource*, commandée par M. Septilvres, capitaine au long-cours.

23 7^{bre}. L'aviso à hélice, le *Touche-Tréville*, commandé par M. Cabaret de St-Sernin, lieu. de vaisseau.

DE COMMERCE.

30 juillet. Brick-golette chilien, *Nico-Ward*, de 112 ton. cap. Lewis.

15 août. Brick du Protectorat, *Suerie*, de 200 ton. cap. Hatfield.

21 7^{bre}. Golette du Protectorat, *Augustine*, de 5 ton. cap. Aumeran.

28 7^{bre}. Balancier anglais, *Oxyg*, de 240 ton. capitaine G. Fuller.

25 7^{bre}. Golette du Protectorat, *William*, de 10 ton. pat. M. Leand.

26 7^{bre}. Golette du Protectorat, *Cicilia*, de 74 ton. cap. Brown.

AVIS.

M. Tver, à cause de son départ prochain, invite les personnes qui ont des comptes à régler chez lui, à le faire avant le 10 octobre prochain.

A VENDRE OU A LOUER.

M. Lequellec, débitant à Fara-Ute, offre de vendre ou de louer son débit, avec tout ce qui le compose, savoir : La salle de débit et deux cuisines, avec le matériel qui les garnit. — La salle de billard avec le billard. — une cuisine, une cave, — et une chambre à coucher, séparée des autres pièces.

MERCURIALE du 16 au 23 SEPTEMBRE 1861.

Pain.	...	00 f. 80 c.	le kilogr.
de fantaisie.	00	50 au-dessus de 250 gr. l'un.	
de	00	25 au-dessus de 250 gr. l'un.	
Vin.	...	1	50 le kilogr.
de	...	1	20 le kilogr.
Farine.	...	70	00 les 100 kilogr.
Orf.	...	3	00 la douzaine.
Poissons.	...	4	00 le paquet.
Légumes.	...	1	00 le paquet.

Papeete, le 23 septembre 1861.

Le maréchal des logis, commandant la Gendarmerie.

B. GIRAUD.

Vu : Le Directeur des Affaires Européennes,
DUBOIS DE LA VALETTE.

ÉTAT DES BESTIAUX

Abattus, à Papeete, du 16 au 23 septembre 1861.

Date de l'abatage.	Noms des Bouchers.	Noms des propriétaires.	Lieux de résidence.	Espèces des bestiaux.	Nombre.	Marques.	Observations.
16 sept.	Georget.	Anche.	Papeete.	Vache	1	A.	
17	"	Piket.	Papeete.	Vache	1	P.	
19	"	Elic.	Papeete.	Vache	4	S.	
20	"	Georget.	Papeete.	Bœuf	1	AV.	
21	"	Piket.	Papeete.	Vache	4	P.	
22	"	Vera.	Papeete.	Vache	1	Un carreau.	

Papeete, le 23 septembre 1861.

Vu : Le Directeur des Affaires Européennes,
DUBOIS DE LA VALETTE.

Le Maréchal des logis, commandant la Gendarmerie,
B. GIRAUD.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 16 au 23 septembre 1861.

DATES.	PRESSION BAROMÉTRIQUE.		TEMPÉRATURE.				Pluie.	Vents.
	baromètre moyen.	oscillation diurne.	à 6 h. matin.	à 1 h. soir.	moyenne.	moyenne de la journée.		
Lundi 16	762,0	4,3	21,9	29,8	27,0	26,4		NE
Mardi 17	765,5	1,7	23,8	29,4	26,6	26,3		NE
Mercredi 18	764,0	4,3	29,0	30,0	29,5	25,8	2 = 0	NNE
Jeudi 19	768,4	4,2	23,8	28,6	26,2	24,8		ENE
Vendredi 20	761,4	4,4	23,6	29,0	26,4	26,3	3 = 4	NE
Samedi 21	761,0	4,4	23,6	30,4	27,1	26,6		ENE
Dimanche 22	761,6	4,3	20,4	29,8	26,6	26,3		NE

L'Imprimerie Girard, H. HAYOT.

Papeete, Typographie du Gouvernement.